

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE JEUMONT

Extrait de registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle Bizet sous la Présidence de son Maire, Monsieur Pascal ORI, en suite de convocation en date du 10 décembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. Le nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 30.

Délibération : 95/2024

Objet : Attribution de la subvention au titre du dispositif du fond locale d'animation

Secrétaire de séance :

Freddy ERIBON

Étaient présents :

M. Pascal ORI, M. Arnaud BEAUQUEL, ~~Mme Claire ARDID~~, ~~Mme Nadia TERKI~~, Mme Sylvie DEVILLERS, ~~M. Bernard DELBECQUE~~, Mme Anne DELHORS, M. Karim YAHIAENE, M. Henri MOTHY, ~~Mme Caroline TACQUENIER~~, M. Freddy ERIBON, Mme Marina MORESCHI, ~~M. Damien TENRET~~, Mme Luisa KHENTACHE, M. Cyril PIRE, M. Serge LEBLANC, Mme Patricia GUCCIONE, ~~Mme Nathalie GARIN~~, ~~Mme Cathy LEPORCQ~~, Mme Malika TERTAG, M. Daniel BRICOUT, ~~Mme Marie-Yolande SOUVART~~, ~~M. Abderrazak ABDELLI~~, M. Gérard MARCEAU, Mme Véronique LONA, M. Anthony BRAVIN, M. Gérard JOLY, M. Philippe BIAIS, ~~Mme Valérie KRUG~~, M. Lionel MAURAGE

Conseillers ayant donné pouvoir :

Mme Claire ARDID à M. Pascal ORI
Mme Nadia TERKI à Mme Luisa KHENTACHE
M. Bernard DELBECQUE à M. Arnaud BEAUQUEL
M. Caroline TACQUENIER à Cyril PIRE
M. Damien TENRET à Mme Marina MORESCHI
Mme Nathalie GARIN à Mme Sylvie DEVILLERS
Mme Cathy LEPORCQ à Mme Anne DELHORS
Mme Marie-Yolande SOUVART à M. Henri MOTHY
M. Abderrazak ABDELLI à M. Karim YAHIAENE
Mme Valérie KRUG à M. Philippe BIAIS

VU la loi n° 2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Il est rappelé à l'Assemblée délibérante que le fond local d'animation est une subvention visant à financer des projets associatifs sur les thèmes transverses du vivre ensemble, du lien social et de la dynamisation des quartiers.

Son montant ne peut excéder 1000 euros.

CONSIDÉRANT les demandes formulées par les associations FAMILY TERRE NEUVE, LES PETITES MAINS et LES SIGNALEURS dans le cadre de leur participation aux manifestations communales et notamment la parade sans frontière, la fête de l'eau, les fêtes.

CONSIDÉRANT que la demande de subvention formulée répond aux critères d'éligibilité du dispositif du fond local d'animation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

A l'unanimité

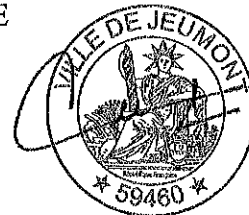
Décide d'attribuer respectivement une subvention de 500 euros à l'association FAMILY TERRE NEUVE, et de 250 euros aux associations LES PETITES MAINS et LES SIGNALEURS au titre du fond local d'animation.

Rappelle que cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement des associations.

Dits que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Fait en séance les Jour, Mois et An que dessus

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

*Délibération rendue exécutoire compte-tenu
de la transmission en sous-préfecture le .../.../...
et de la publication ou la notification le .../.../...
Le Maire*

